

Délibération n° 2022 – III - 008

**Avenant annuel 2022 à la convention de coopération entre le Symbhi et l'ONF (RTM)**

Le neuf mai deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

| Structures membres                                   | Nom du délégué titulaire | Qualité  | Excusé / Présent / Pouvoir donné à  |
|--|--------------------------|--|-------------------------------------|
| Le Département                                       | Anne Gérin               | Conseillère départementale du canton de Voiron | Présente                            |
| Le Département                                       | Christophe Suszlo        | Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan  | Présent                             |
| Le Département                                       | Cyrille Madinier         | Conseiller départemental du Grand Lemps        | -                                   |
| Grenoble Alpes Métropole                             | Anne-Sophie Olmos        | Délégué titulaire                              | Présente                            |
| Grenoble Alpes Métropole                             | Jean-Yves Porta          | Délégué titulaire                              | Représenté par C. Masnada suppléant |
| Grenoble Alpes Métropole                             | Gilles Strappazon        | Délégué titulaire                              | Présent                             |
| Communauté de Communes Le Grésivaudan                | Philippe Lorimier        | Délégué titulaire                              | Excusé                              |
| Communauté de Communes Le Grésivaudan                | Gilles Duvert            | Délégué titulaire                              | Présent                             |
| Communauté de Communes Le Grésivaudan                | Valérie Pétex            | Déléguée titulaire                             | Présente                            |
| Communauté de Communes de l'Oisans                   | Pierre Balme             | Délégué titulaire                              | Présent                             |
| Communauté de Communes de l'Oisans                   | Bruno Aymoz              | Délégué titulaire                              | Excusé                              |
| Communauté de Communes de l'Oisans                   | Denis Delage             | Délégué titulaire                              | -                                   |
| Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère | Albert Buisson           | Délégué titulaire                              | Présent                             |
| Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère | Franck Doriol            | Déléguée titulaire                             | Présent                             |
| Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère | Daniel Bernard           | Délégué titulaire                              | Pouvoir à A. Buisson                |
| Communauté d'agglomération du Pays voironnais        | Freddy Rey               | Délégué titulaire                              | Présent                             |
| Communauté d'agglomération du Pays voironnais        | Nadine Reux              | Délégué titulaire                              | Pouvoir à F. Rey                    |
| Communauté d'agglomération du Pays voironnais        | Jean-Louis Soubeyroux    | Délégué titulaire                              | Excusé                              |
| Communauté de Communes de la Matheysine              | Fabien Mulyk             | Délégué titulaire                              | Présent                             |
| Communauté de Communes de la Matheysine              | Maryse Barthélémi        | Délégué titulaire                              | -                                   |
| Communauté de Communes de la Matheysine              | Patrick Laurens          | Déléguée titulaire                             | Pouvoir à F. Mulyk                  |
| Communauté de Communes du Trièves                    | Christophe Drure         | Délégué titulaire                              | Pouvoir au Président                |
| Communauté de Communes du Trièves                    | Marianne Baveux          | Délégué titulaire                              | Présente                            |
| Communauté de Communes du Trièves                    | Claude Girard            | Délégué titulaire                              | Présente                            |
| Communauté de communes du massif du Vercors          | Hubert Arnaud            | Délégué titulaire                              | Excusé                              |
| Communauté de communes du massif du Vercors          | Gabriel Tatin            | Délégué titulaire                              | Pouvoir à P. Belle                  |
| Communauté de communes du massif du Vercors          | Patrice Belle            | Délégué titulaire                              | Présent                             |
| Communauté de Communes Bièvre Est                    | Philippe Charlety        | Délégué titulaire                              | Pouvoir à A. Idelon                 |
| Communauté de Communes Bièvre Est                    | Alain Idelon             | Délégué titulaire                              | Présent                             |
| Communauté de Communes Bièvre Est                    | Dominique Pallier        | Délégué titulaire                              | -                                   |
| Communauté de Communes Royans Vercors                | Henri Bouchet            | Délégué titulaire                              | -                                   |
| Communauté de Communes Royans Vercors                | Philippe Inard           | Délégué titulaire                              | -                                   |
| Communauté de Communes Royans Vercors                | Hervé Gontier            | Délégué titulaire                              | -                                   |

Autres personnes présentes :

Marie Breuil : GAM

Dominique Milleret : ELEGIA

SYMBHI : Jacques Henry / Bertrand Joly / Anne-Sophie Drouet / Michel Pinhas / William Huchet / Benjamin Rey / Simon Nadeau / Cécile Albano / Nadine Capellaro

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Par délibération en date du 11 mai 2021, le Comité syndical a approuvé la mise en œuvre de la convention de coopération entre le SYMBHI et le RTM (Restauration des terrains en montagne -ONF) pour la gestion des ouvrages et des risques naturels liés aux torrents.

En particulier, la programmation annuelle 2021-2022 représentant un montant prévisionnel de 171 750 € et couvrant les 7 axes de travail, a été approuvée.

La convention couvre une durée de trois ans, et correspond à trois programmes annuels de mai à mai. Une nouvelle programmation 2022-2023, sur la base du bilan de la précédente et des nouveaux besoins de coopération doit être mise en place.

Cette programmation (annexée) couvrant la période de mai 2022 à mai 2023 concerne de nouveau les 7 thématiques de la convention ; elle contient d'une part par des actions initiées en 2021 qui se poursuivent et d'autre part par des actions nouvellement identifiées qui répondent directement aux besoins partagés du Symbhi et du RTM.

Elle correspond à un effort financier de 189 875 € pour le SYMBHI et 97 125 € pour l'ONF.

Parmi les actions en continuité directe avec la précédente programmation, on peut citer le plan d'aménagement et de gestion des torrents du Saint-Eynard et l'élaboration du modèle réduit du torrent du Manival (40% d'avancement en mai 2022).

L'accompagnement du RTM pour suivre les études historiques sur les crues, classiquement demandées dans les dossiers de PAPI, couvre l'ensemble des unités territoriales concernées par l'activité torrentielle : celle des bassins de la Fure, de la Morge, et de l'Olon se termine, tandis que celles des affluents du Grésivaudan, du bassin versant de la Romanche et de la Gresse seront prochainement lancées.

Certaines études de dangers des systèmes d'endiguement en partie sur les séries domaniales seront également menées (Roize en cours, projet sur l'Ebron).

Enfin, plusieurs actions qui consistent à assurer la transversalité dans la connaissance du patrimoine d'ouvrages et des archives, à transmettre l'expertise torrentielle et à participer à la gouvernance des grands projets du Symbhi sur les versants se poursuivent. Ce sont des actions au long cours, avec un moindre impact financier, mais précieuses pour garantir une appropriation parfaite de l'histoire des torrents et de leur fonctionnement.

#### **Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :**

- d'approuver l'avenant annuel à la convention de coopération entre le SYMBHI et le RTM (ONF) pour la gestion des ouvrages et des risques naturels représenté par le programme d'actions annexé pour la période courant de mai 2022 à avril 2023 pour un montant de 189 875 € et d'autoriser le Président à conduire toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Fait à Grenoble, le 10 mai 2022

Extrait certifié conforme,

Le Président

Fabien Mulyk